

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cathy Stewart		Date d'inspection Le 29 avril 2026	
Nom de l'établissement Chez Cathy		Numéro de permis 2018642	
Adresse 447 rue Avant-Garde Dieppe NB E1A 5E6		Numéro de téléphone (506) 854-3032	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 9	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sarah Babineau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité s'est présentée sur les lieux pour une inspection de surveillance. À son arrivée, aucun enfant n'était présent. La mentore retournera sur les lieux à une date ultérieure.

original signé par
Sarah Babineau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 30 avril 2026

Date

original signé par
Cathy Stewart

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"